



Société anonyme au capital de 759.350.900 euros  
Siège social : 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 Limoges - France  
421 259 615 RCS Limoges

## NOTE D'OPÉRATION

### Mise à la disposition du public à l'occasion :

- de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions composant le capital de la société Legrand,
- du placement auprès du public et de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris d'un nombre maximum de 50.242.693 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris d'un nombre maximum de 33.862.914 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réservée, et
- de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris d'un nombre maximum de 6.433.824 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés.

**Fourchette indicative du prix applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global :**  
entre 17 euros et 19,75 euros par action.

**Fourchette indicative du prix applicable à l'offre réservée aux salariés :**  
entre 13,60 euros et 15,80 euros par action.

Une notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 29 mars 2006.



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 06-082 en date du 22 mars 2006 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers est constitué :

- du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2006 sous le numéro I.06-009, et
- de la présente note d'opération.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Legrand, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges - France, sur le site Internet de la Société ([www.legrandelectric.com](http://www.legrandelectric.com)) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**BNP PARIBAS**

**JPMORGAN**

**LEHMAN BROTHERS**

**MORGAN STANLEY**

*Chefs de file et Teneurs de livre associés*

**CREDIT SUISSE SECURITIES  
(EUROPE) LIMITED**

**GOLDMAN SACHS  
INTERNATIONAL**

**HSBC  
BANK PLC**

**SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

*Co-Chefs de file associés*

**CALYON**

**LAZARD IXIS**

**ODDO ET CIE**

*Co-managers*

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

**Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du Règlement Général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.**

Dans le présent résumé, les termes « Legrand », la « Société » et le « Groupe » ont la même signification que celle donnée dans le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2006 sous le numéro I.06-009 (le « Document de Base »).

Dans le présent résumé, le terme « KKR » signifie l'ensemble des sociétés de droit luxembourgeois Financière Light Sàrl, Financière Light II Sàrl, Financière Light III Sàrl et Financière Light IV Sàrl détenues et contrôlées par des fonds dont Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. est le gestionnaire.

Dans le présent résumé, le terme « Wendel » signifie, sauf indication contraire, la société Wendel Investissement et/ou une ou plusieurs de ses filiales.

**A**

**> ÉLÉMENTS CLÉS DE L'OFFRE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

### ÉLÉMENTS CLÉS DE L'OFFRE

#### Nombre et origine des actions dont l'admission est demandée

Les actions de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) est demandée sont :

- les 189.837.725 actions existantes (les « **Actions Existantes** ») composant le capital émis de la Société à la date de la note d'opération, d'une valeur nominale de quatre euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie ;
- un nombre de 43.689.298 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, susceptible d'être porté à un nombre maximum de 50.242.693 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- un nombre maximum de 33.862.914 actions nouvelles, susceptible d'être réduit à 27.309.519 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, (les « **Actions Nouvelles Réservées** ») à émettre dans le cadre d'une émission réservée à GP Financière New Sub 1 SCS ; et
- un nombre maximum de 6.433.824 actions de la Société à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et de certaines de ses filiales françaises par le biais du FCPE « Legrand CAP 2011 » (les « **Actions Nouvelles Réservées aux Salariés** »).

Le nombre d'Actions Nouvelles Réservées et d'Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera déterminé en fonction du Prix de l'Offre qui sera fixé par le Conseil d'administration le 6 avril 2006 et, en ce qui concerne le nombre d'Actions Nouvelles Réservées, de l'exercice de la Clause d'Extension. Le nombre maximum d'Actions Nouvelles Réservées et d'Actions Nouvelles Réservées aux Salariés est calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 17 euros par action pour les Actions Réservées et 13,60 euros par action pour les Actions Réservées aux Salariés.

#### Clause d'extension

En fonction de la demande, le Conseil d'administration de la Société pourra décider, lors de la fixation du Prix de l'Offre, d'augmenter de 15 % le nombre d'actions initialement offertes dans le cadre de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne pour le porter à un nombre maximum de 50.242.693 actions (la « **Clause d'Extension** »).

#### Fourchette indicative de prix

Le prix de l'offre (le « **Prix de l'Offre** ») devrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 17 euros et 19,75 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette.

Le Prix de l'Offre définitif fera l'objet d'un communiqué de presse qui sera publié le 6 avril 2006.

#### Assimilation aux actions existantes

Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Réservées et les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.

#### Date de jouissance

Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Réservées et les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter de la date d'ouverture de l'exercice en cours, soit le 1er janvier 2006, étant précisé qu'elles donneront droit à la distribution de l'ordre de 110 millions d'euros envisagée par la Société au cours du second trimestre 2006.

#### Option de surallocation

Lumina Parent Sàrl consentira à JP Morgan Securities Limited, au nom et pour le compte des Chefs de file et Teneurs de livre associés, agissant au nom et pour le compte des Établissements Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions existantes représentant un maximum de 15 % du nombre d'actions qui seront offertes dans le cadre de l'Offre, soit au maximum 7.536.404 actions supplémentaires, (les « **Actions Supplémentaires** »), afin de couvrir d'éventuelles surallocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation pourra être exercée à tout moment, en tout ou partie, par JP Morgan Securities Limited, au nom et pour le compte des Chefs de file et Teneurs de livre associés, agissant au nom et pour le compte des Établissements Garants, pendant une période de 30 jours suivant la date de clôture de la période de souscription, soit, à titre indicatif, au plus tard le 5 mai 2006.

#### Produit brut de l'émission

Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 18,38 euros), le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élèverait à 803.009.297 euros hors exercice de la Clause d'Extension, et à 923.460.697 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

#### Dépenses liées à l'émission

Le montant des frais et charges liés à l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 35 millions d'euros hors exercice de la Clause d'Extension et à environ 40 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, y compris la rémunération des intermédiaires financiers, en considérant que le nombre d'actions émises est de 43.689.298 hors exercice de la Clause d'Extension et de 50.242.693 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et que l'émission est réalisée à un prix de 18,38 euros par action correspondant au point médian de la fourchette indicative de prix. La rémunération des intermédiaires financiers inclut une partie dont le paiement sera laissé à la discrétion de la Société et, en cas d'exercice de l'Option de Surallocation, à Lumina Parent Sàrl.

Les frais à la charge de la Société seront imputés sur la prime d'émission.



de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de Legrand à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

- (2) L'EBITDA Récurrent et le résultat opérationnel ajusté Récurrent permettent d'apprécier l'EBITDA et le résultat opérationnel ajusté hors incidence des charges de restructuration et plus ou moins-values de cession d'actifs liées aux restructurations. L'EBITDA Récurrent et le résultat opérationnel ajusté Récurrent ne constituent pas des mesures de la performance définie par les normes IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au résultat opérationnel ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de Legrand, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de Legrand à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS.
- (3) Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des goodwill. Le résultat opérationnel ajusté ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de Legrand, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de Legrand à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS.
- (4) Le résultat net correspond au résultat net publié (avant intérêts minoritaires).
- (5) Pour l'année 2003, ces chiffres sont retraités d'une charge exceptionnelle sans impact sur la trésorerie de 125,8 millions d'euros relative à la réévaluation des stocks dans le cadre de l'acquisition de Legrand France en 2002.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de l'EBITDA et de l'EBITDA Récurrent avec le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>103,8</b>	<b>28,0</b>	<b>(159,1)</b>
Impôts sur les résultats	89,8	46,6	(21,9)
Quote-part du résultat des entreprises associées	(1,3)	(2,6)	(2,4)
Perte sur extinction de dette	0,0	50,7	0,0
(Gains) Pertes de change	32,3	(5,8)	(3,5)
Produits financiers	(25,4)	(26,1)	(28,2)
Charges financières	206,5	257,5	322,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>405,7</b>	<b>348,3</b>	<b>107,0</b>
Amortissement des actifs corporels	144,0	141,8	155,8
Amortissements des actifs incorporels	111,4	133,6	146,5
Revalorisation des stocks lors de l'acquisition de Legrand France	0,0	0,0	125,8
<b>EBITDA</b>	<b>661,1</b>	<b>623,7</b>	<b>535,1</b>
Charges liées aux restructurations	37,8	22,4	32,2
<b>EBITDA Récurrent</b>	<b>698,9</b>	<b>646,1</b>	<b>567,3</b>

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation du résultat opérationnel ajusté et du résultat opérationnel ajusté Récurrent avec le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>103,8</b>	<b>28,0</b>	<b>(159,1)</b>
Impôt sur les résultats	89,8	46,6	(21,9)
Quote-part du résultat des entreprises associées	(1,3)	(2,6)	(2,4)
Perte sur extinction de la dette	0,0	50,7	0,0
(Gains) Pertes de change	32,3	(5,8)	(3,5)
Produits financiers	(25,4)	(26,1)	(28,2)
Charges financières	206,5	257,5	322,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>405,7</b>	<b>348,3</b>	<b>107,0</b>
Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France	103,3	124,9	132,9
Pertes de valeur des goodwill	0,0	0,0	0,0
Revalorisation des stocks lors de l'acquisition de Legrand France	0,0	0,0	125,8
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>509,0</b>	<b>473,2</b>	<b>365,7</b>
Charges liées aux restructurations	37,8	22,4	32,2
<b>Résultat opérationnel ajusté Récurrent</b>	<b>546,8</b>	<b>495,6</b>	<b>397,9</b>

Les informations financières des sociétés récemment acquises, ICM Group, TCL International Electrical et TCL Building Technology, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été estimées par le Groupe sur la base des informations financières communiquées par les sociétés acquises. Elles n'ont pas été établies sur la base des états financiers consolidés certifiés par les commissaires aux comptes de Legrand.

En 2005, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel de ces trois sociétés, complétés des mêmes chiffres non consolidés de Zucchini relatifs au premier semestre 2005, s'élèvent respectivement à 187 et 13 millions d'euros environ.

### Déclarations sur le fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant (c'est-à-dire qu'elle a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'opération.

Cette déclaration est établie avant réalisation des opérations d'augmentation de capital décrites dans la note d'opération.

### Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 décembre 2005 ainsi qu'à l'issue de l'ensemble des opérations de restructuration et de refinancement telles que décrites dans le Document de Base ainsi que de la réalisation des offres décrites dans la note d'opération se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Pro forma <sup>(1)</sup>
<b>1. Capitaux propres et endettement</b>		
<b>Total de la dette courante</b>		
Cautionnées	0	0
Garanties	155,6	0
Non garanties et non cautionnées	163,7	163,7
<b>Total</b>	<b>319,3</b>	<b>163,7</b>
<b>Total de la dette non courante</b>		
Cautionnées	0	0
Garanties	818,4	0
Non garanties et non cautionnées	2.348,2	1.825,6
<b>Total</b>	<b>3.166,6</b>	<b>1.825,6</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		
Capital	759,4	1.093,4
Réserve légale	4,2	4,2
Autres réserves	(225,6)	913,3
<b>Total</b>	<b>538,0</b>	<b>2.010,9</b>
<b>2. Endettement financier net</b>		
A. Trésorerie	126,2	126,2
B. Equivalents de trésorerie	7,0	7,0
C. Valeurs mobilières de placement	0,6	0,6
<b>D. Total (A) + (B) + (C)</b>	<b>133,8</b>	<b>133,8</b>
<b>E. Actifs financiers courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
F. Dette bancaire courante	70,0	70,0
G. Part à court terme de la dette non courante	160,8	0
H. Autres dettes financières courantes	88,5	88,5
<b>I. Dette financière courante (F) + (G) + (H)</b>	<b>319,3</b>	<b>158,5</b>
<b>J. Dette financière nette courante (I) – (E) – (D)</b>	<b>185,5</b>	<b>24,7</b>
K. Dette bancaire non courante	899,2	1.630,8
L. Emprunts obligataires	904,1	330
M. Autres dettes non courantes	1.363,3	28,5
<b>N. Dette financière nette non courante (K) + (L) + (M)</b>	<b>3.166,6</b>	<b>1.989,3</b>
<b>O. Endettement financier net (J) + (N)</b>	<b>3.352,1</b>	<b>2.014</b>

(1) Les éléments pro forma correspondent aux capitaux propres et à l'endettement au 31 décembre 2005 corrigés des opérations de restructuration et de refinancement ainsi que des opérations liées à l'introduction en bourse.

Le tableau ci-dessous présente, sur la base de chiffres arrondis, le passage des capitaux propres et de l'endettement de la Société au 31 décembre 2005 aux données pro forma intégrant les opérations de restructuration et de refinancement décrites dans le Document de Base ainsi que la réalisation des offres décrites dans la présente note d'opération, sur la base du point médian de la fourchette de Prix de l'Offre soit 18,38 euros et en prenant comme hypothèse l'émission de la totalité des Actions Nouvelles (après exercice intégral de la Clause d'Extension), de 27.309.519 Actions Nouvelles Réservées et de 5.952.381 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés :

	Capitaux propres part du Groupe	Prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées (1)	Autre endettement (2)	Endettement financier net (1) + (2)
Au 31 décembre 2005	538	1.334	2.018	3.352
Remboursement de la partie du prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur au 15 février 2006	0	(178)	178	0
Paiement de la pénalité pour remboursement anticipé au titre des obligations à haut rendement (High Yield)	0	0	98	98
Produit estimé de l'Offre Réservée aux Salariés après décote de 20% (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 14,70 euros)	88	(88)	0	(88)
Produit estimé de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 18,38 euros)	923	(583)	(340)	(923)
-Intérêts financiers au titre du prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées au 12 avril 2006	0	17	0	17
Augmentation de capital réservée à GP Financière New Sub 1 SCS	502	(502)	0	(502)
Estimation du coût financier de l'acquisition des actions de Legrand France résultant de l'exercice des options de souscription de Legrand France émises en 2001	0	0	20	20
Estimation des frais liés à l'introduction en bourse	(40)	0	40	40
<b>Total</b>	<b>2.011</b>	<b>0</b>	<b>2.014</b>	<b>2.014</b>

Le tableau ci-dessous présente, sur la base de chiffres arrondis, les différentes opérations de refinancement réalisées par la Société et la structure de l'endettement en résultant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Opérations de refinancement	Postérieurement aux opérations de refinancement
<b>Contrat de Crédit 2004</b> Montant : 1,4 milliard d'euros • <u>Facilité multidevises à terme</u> Montant : 700 millions d'euros Echéance : 5 ans Amortissement : par tranches semestrielles • <u>Facilité multidevises renouvelable par tirages successifs</u> Montant : 700 millions d'euros Echéance : 5 ans	887,2	Refinancement en janvier 2006 à hauteur de 887,2 millions d'euros financé par le Contrat de Crédit 2006.	0
<b>Contrat de Crédit 2006</b> Montant : 2,2 milliards d'euros • <u>Tranche A : facilité multidevises à terme</u> Montant : 700 millions d'euros Echéance : 5 ans renouvelables deux fois pour une durée d'un an Amortissement : par tranches semestrielles de 10% du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20% le 10 janvier 2011 • <u>Tranche B : facilité multidevises renouvelable par tirages successifs</u> Montant : 1,2 milliard d'euros renouvelable par tirages successifs Echéance : 5 ans renouvelables deux fois pour une durée d'un an • <u>Tranche C : facilité multidevises à court terme</u> Montant : 300 millions d'euros Echéance : 364 jours renouvelable une fois	--	Le Contrat de Crédit 2006 a été conclu afin de : • refinancer le Contrat de Crédit 2004 à hauteur de 887,2 millions d'euros, • rembourser la part du prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées correspondant au prêt vendeur à hauteur de 178 millions d'euros, • rembourser les obligations à haut rendement (High Yield) à hauteur de 574,2 millions d'euros, augmenté d'une prime de remboursement anticipé d'un montant de 98,5 millions d'euros, • payer les frais liés à l'introduction en bourse (environ 40 millions d'euros), et • payer le coût de l'acquisition des actions de Legrand France issues de l'exercice des options de souscription d'actions émises en 2001 par Legrand France (environ 20 millions d'euros). Le montant sera diminué du montant correspondant au remboursement du bridge loan à hauteur de 340 millions d'euros financé par le produit de l'Offre. Le solde sera disponible pour les besoins généraux de la Société.	1.457,9
<b>Obligations seniors à haut rendement (High Yield)</b> • <u>Emprunt senior</u> Montant : 350 millions de dollars Intérêt : 10,5% Echéance : 2013 • <u>Emprunt senior</u> Montant : 277,5 millions d'euros Intérêt : 11% Echéance : 2013	574,2	Remboursement en date du 15 février 2006 à hauteur de 574,2 millions d'euros financé par le Contrat de Crédit 2006. Paiement de la prime de remboursement anticipé d'un montant de 98,5 millions d'euros financé par le Contrat de Crédit 2006.	0
<b>Prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées</b> Montant : 1.164,5 millions d'euros Intérêt : 5% Echéance : 2026	1.334,8	Remboursement en date du 15 février 2006 à hauteur de 178 millions d'euros correspondant au prêt vendeur, financé par le Contrat de Crédit 2006. Remboursement à hauteur de 671 millions d'euros (comprenant 17 millions d'euros au titre des intérêts courus entre le 1er janvier 2006 et le 12 avril 2006) financé par le produit de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix). Remboursement à hauteur de 502 millions d'euros financé par l'augmentation de capital réservée à GP Financière New Sub 1 SCS.	0
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b> Montant : 457 millions d'euros pour les TSDI émis en décembre 1990 et 305 millions d'euros pour les TSDI émis en mars 1992 Intérêt : taux indexé sur l'EURIBOR ou à un taux fixe pour deux séries de TSDI d'une valeur nominale de 57 millions d'euros au cours des quinze premières années suivant chaque émission Echéance : aucune	28,5	--	28,5
<b>Obligations Yankee</b> Montant : 400 millions de dollars Intérêt : 8,5% Echéance : 15 février 2025	339,2	--	339,2
<b>Autres actifs et passifs financiers</b>	<b>188,1</b>	--	<b>188,1</b>
<b>Total</b>	<b>3.352,1</b>		<b>2.014</b>

### Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit :

L'Offre et l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ont pour objectif de permettre à la Société de procéder au refinancement d'une partie de son endettement, de poursuivre son développement en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités, notamment afin de poursuivre ses objectifs de croissance organique et de croissance externe, et de conforter sa stratégie, telle qu'elle est décrite au paragraphe 5.1.5 du Document de Base. Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 18,38 euros) et en prenant comme hypothèse l'émission de la totalité des Actions Nouvelles (après exercice intégral de la Clause d'Extension) et de 5.952.381 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera d'environ 1,011 milliard d'euros, prime d'émission incluse. Le produit de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera utilisé pour rembourser :

